

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Katrin Liquid Soap Sunny Garden

N° de produit

47505, 47444, 954151, 954007, 980104, 48380

Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant liquide pour les mains au parfum.

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Metsä Tissue Oyj

Customer Service

35801 Mänttä

Finland

tel.: +358 (0)10 464 7222

fax: +358 3 474 2957

www.katrin.com

Personne à contacter

Georg Maxein

Courriel

info.katrin.sds@metsagroup.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

06-08-2019

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit appartient au règlement relatif aux produits cosmétiques et ne doit donc pas être classé conformément au règlement sur la classification et l'étiquetage.

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mention(s) de danger

-

Conseil(s) de prudence

Précautions	-
générales	-
Intervention	-
Stockage	-
Élimination	-

Contient

Non utilisable

2.3. Autres dangers

Non utilisable

Autre étiquetage

L'écolabel nordique, le cygne. Numéro de licence 5090 0062.

La Fleur de l'UE. Numéro de licence DK/030/001.

Autre

Non utilisable

COV (composés organiques volatils)

Non utilisable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 221-416-0 N° REACH: 01-2119488639-16
 PROPORTION : 5 - <10%
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3
 H318, H412

NOM : amide polyglycolic ether
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 85536-23-8 N° CE: 932-164-2 N° REACH: 01-2119565130-50
 PROPORTION : 1 - <2.5%
 CLASSIFICATION CLP : Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3
 H315, H412

NOM : 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 147170-44-3 N° CE: 931-333-8 N° REACH: 01-2119489410-39
 PROPORTION : 1 - <2.5%
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1
 H318

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(oral) > 2000

Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 1,4072 - 2,1108

Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,1304 - 0,1956

N chronic (CAT 4) Sum = Sum(Ci/(M(chronic)ⁱ*25)*0.1*10^{CAT4}) = 0,2719328 - 0,4078992**Ingredients:**

AQUA (SOLVENT), SODIUM LAURETH SULFATE (SURFACTANT), PEG-4 RAPSEEDAMIDE (SURFACTANT),
 COCAMIDOPROPYL BETAINE (SURFACTANT), SODIUM CHLORIDE (THICKENING AGENT), AMMONIUM LAURYL SULFATE
 (SURFACTANT), GLYCERIN (HUMECTANT), PROPYLENE GLYCOL (SOLVENT), PEG-40 GLYCERYL COCOATE (EMULSIFIER),
 PHENOXYETHANOL (PRESERVATIVE), CITRIC ACID (pH ADJUSTMENT), GLYCOL DISTEARATE (EMOLLIENT), SODIUM
 BENZOATE (PRESERVATIVE), BENZOIC ACID (PRESERVATIVE), TETRASODIUM IMINODISUCCINATE (COMPLEXING
 AGENT), DEHYDROACETIC ACID (PRESERVATIVE), GLYCERYL OLEATE (EMOLLIENT), PARFUM (FRAGRANCE), CI 42090
 (DYE), CI 16255 (DYE)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Généralités**

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Non utilisable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de soufre. Les oxydes de carbone. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Sans givre

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL / PNEC

DNEL (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 44.4 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 12.5 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 13.04 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 7.5 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 7.5 mg/kg/d

Exposition: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 175 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 2750 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 132 ug/cm²

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 52 mg/m³

Exposition: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 1650 mg/kg/d

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 79 ug/cm²

Exposition: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 15 mg/kg/d

Exposition: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

DNEL (amide polyglycolic ether): 7.05 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (amide polyglycolic ether): 2 mg/kg/d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (amide polyglycolic ether): 1.74 mg/kg

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (amide polyglycolic ether): 1 mg/kg/d

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (amide polyglycolic ether): 1 mg/kg/d

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 0.013 mg/L

Exposure: Eau douce

Durée d'exposition Unique

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 0.001 mg/L

Exposure: Eau de mer

Durée d'exposition Unique

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 3000 mg/L

Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 14.8 mg/kg

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 1.48 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...): 0.8 mg/kg

Exposure: Terre

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.24 mg/L

Exposure: Eau douce

Durée d'exposition Unique

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.071 mg/L

Exposure: Eau douce

Durée d'exposition continué

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.024 mg/L

Exposure: Eau de mer

Durée d'exposition Unique

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 10 g/L

Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.917 mg/kg

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 0.092 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium): 7.5 mg/kg

Exposure: Terre

PNEC (amide polyglycolic ether): 0.011 mg/L

Exposure: Eau douce

Durée d'exposition Unique

PNEC (amide polyglycolic ether): 0.029 mg/L

Exposure: Eau douce

Durée d'exposition continué

PNEC (amide polyglycolic ether): 0.01 mg/L

Exposure: Eau de mer

Durée d'exposition Unique

PNEC (amide polyglycolic ether): 100 mg/L
Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (amide polyglycolic ether): 7.395 mg/kg
Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (amide polyglycolic ether): 0.741 mg/kg
Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (amide polyglycolic ether): 1.47 mg/kg
Exposure: Terre

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Pourpre
Odeur	Agréable
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	4.5
Viscosité (40°C)	2000-4000 cP
Densité (g/cm ³)	1,01-1,03

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible

Propriétés explosives	Aucune information disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible
9.2. Autres informations	
Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Substance: 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: >620 mg/kg

Substance: 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 2335 mg/kg

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: >2000 mg/kg

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: >2000 mg/kg

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: >2000 mg/kg

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 2870 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...

Test OECD Guideline 404

Potentiel d'irritation Résultat de l'érythème

Organisme Lapin

Durée d'exposition 4 h

Période d'observation 72 h

Réversibilité Réversible

Résultat 1.67

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Test OECD Guideline 404

Potentiel d'irritation Résultat de l'érythème

Organisme Lapin

Durée d'exposition 4 h

Période d'observation 3 weeks

Réversibilité Réversible

Résultat 3,2

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Test OECD Guideline 404

Potentiel d'irritation edema score

Organisme Lapin

Durée d'exposition 4 h

Période d'observation 3 weeks

Réversibilité Réversible

Résultat 3.2

Données concernant la substance amide polyglycolic ether

Test OECD Guideline 404

Potentiel d'irritation Résultat de l'érythème

Organisme Lapin

Durée d'exposition 4 h

Période d'observation 3 weeks

Réversibilité Non réversible

Résultat 4

Données concernant la substance amide polyglycolic ether

Test OECD Guideline 404

Potentiel d'irritation edema score

Organisme Lapin

Durée d'exposition 4 h

Période d'observation 3 weeks

Réversibilité Réversible

Résultat 2.6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...

Test OECD Guideline 405

Potentiel d'irritation Résultat de la cornée

Organisme Lapin

Période d'observation 10 d

Réversibilité Réversible

Résultat 0.33-1

Données concernant la substance amide polyglycolic ether
Test OECD Guideline 405
Potentiel d'irritation Résultat de la cornée
Organisme Lapin
Durée d'exposition 1 week
Période d'observation 1 week
Résultat 0

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 405
Potentiel d'irritation Résultat de la cornée
Réversibilité Réversible
Résultat 0.7

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucune information disponible Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...
Test OECD Guideline 406
Organisme Cochon d'Inde
Résultat Negative
ECHA

Données concernant la substance amide polyglycolic ether
Test OECD Guideline 406
Organisme Cochon d'Inde
Période d'observation 48 h
Résultat Not sensitizing

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 406
Organisme Cochon d'Inde
Résultat Not sensitizing

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...
Test OECD Guideline 476
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...
Test OECD Guideline 474
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance amide polyglycolic ether
Test OECD Guideline 473
Organisme Humain
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance amide polyglycolic ether
Test OECD Guideline 474
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 476
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
Test OECD Guideline 475
Organisme Souris
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Cancérogénicité

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...

Test OECD 414
Organisme Rat
Résultat NOEL: 100 mg/kg/d
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs...

Test OECD 408
Organisme Rat
Résultat NOEL: 247 mg/kg/d
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance amide polyglycolic ether

Test OECD 421
Organisme Rat
Résultat Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Test OECD 414
Organisme Rat
Résultat 1000 mg/kg/d - Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Test OECD TG 416
Organisme Rat
Résultat 300 mg/kg/d - Negative
Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance: 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...

Espèce: Poisson

Test: LC50

Durée: 96 h

Valeur: 1.1 mg/L

Substance: 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...

Espèce: Daphnie

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 1.9 mg/L

Substance: 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-coco acyl derivs...

Espèce: Algues

Test: ErC50

Durée:

Valeur: 1.5 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Poisson

Test: LC50

Durée: 96 h

Valeur: 2.9 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Poisson

Test: NOEC

Durée: 96 h

Valeur: 0.77 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Daphnie

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 9.5 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Daphnie

Test: NOEC

Durée: 48 h

Valeur: 2.2 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Algues

Test: EC50

Durée: 72 h

Valeur: 22 mg/L

Substance: amide polyglycolic ether

Espèce: Algues

Test: NOEC

Durée: 72 h

Valeur: 3.2 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Espèce: Poisson

Test: LD50

Durée: 96 h

Valeur: 7.1 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Espèce: Daphnie

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 7.4 mg/L

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium

Espèce: Algues

Test: EC50

Durée: 72 h

Valeur: 27.7 mg/L

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Substance: Alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium
 Espèce: Algues
 Test: NOEC
 Durée: 72 h
 Valeur: 0.95 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
1-Propanaminium, 3-amino-N... amide polyglycolic ether	Oui	CO2 Evolution Test	91.6
Alcools, C12-14, éthoxylés, le...	Oui	Pas d'informations	81%
		Pas d'informations	Pas d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
1-Propanaminium, 3-amino-N... amide polyglycolic ether	Non	4,44	71
Alcools, C12-14, éthoxylés, le...	Oui	5,73	Pas d'informations
	Non	0,3	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

1-Propanaminium, 3-amino-N-(ca...: Log Koc= 4,04 (Faible potentiel de mobilité).
 amide polyglycolic ether: Log Koc= 4,615987, Calculé à partir de LogPow (Faible potentiel de mobilité).
 Alcools, C12-14, éthoxylés, le...: Log Koc= 0,31597, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.
 Le produit contient des substances qui peuvent intégrer la chaîne alimentaire du fait de leur bioaccumulation (les substances bioaccumulables sont des substances qui peuvent être cumulées dans du tissu grasseux et ne peuvent donc pas être facilement séparées).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

07 06 01*

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Étiquetage spécifique

Non utilisable

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Limites d'utilisation**

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

WGK: 1 (Appendix 4)

Seveso

-

Sources

Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage

Non utilisable

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:
La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul
fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les
informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit
(indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits
chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique
1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

JM

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

-

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

-